

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2015

COMPTE-RENDU

Présents : Nicole BOUILLET, Jean-Louis DE VETTOR, Richard FENIET, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Gérard MOUILLARD, Alain QUICLET, Christine ROME, Guillaume VOISIN.

Absents excusés : Marie-Odile PEINTURIER (pouvoir à Alain QUICLET), Romain PASSERAT (pouvoir à Guillaume VOISIN), Denis RIDEZ (pouvoir à Maria MOSSU), Séverine GIBOUDOT.

1) Répartition des frais de garderie périscolaire :

Au cours de la séance du 5 février dernier, le Conseil Municipal avait fixé la participation de chaque commune du secteur scolaire à 280,71 € par enfant fréquentant le service périscolaire. Le Conseil Municipal rectifie cette participation à 265,67 € par enfant pour prendre en compte un élément modificatif.

2) Participation au fonctionnement de l'Ecole Privée – Année scolaire 2013-2014 :

Etant donné le montant des frais de fonctionnement d'un élève de l'Ecole Publique s'élevant à 727,04 € pour l'année scolaire 2013-2014, le Conseil Municipal décide de fixer la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'Ecole primaire Privée à 11 632,64 € sur la base de 16 élèves de Voiteur inscrits à la rentrée de septembre 2013.

3) Redevance France Telecom :

Le Conseil Municipal décide de facturer la somme de 493 € à France Telecom, correspondant à l'espace public occupé par cette société sur la Commune de Voiteur.

4) Taxe d'aménagement :

Monsieur le Maire indique que pour financer ses équipements publics, la commune perçoit la taxe d'aménagement, qui a remplacé la taxe locale d'équipement depuis le 1^{er} mars 2012. Le taux appliqué actuellement est de 2 % (possible jusqu'à 5%). Le Conseil Municipal décide de maintenir ce taux pour l'année 2016. Cette taxe s'applique sur une base calculée à partir de la surface de la maison.

5) Site internet :

La commission communication a décidé de développer l'information communale par la création d'un site internet et a prospecté en ce sens. Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de RECTO VERSO de Lons le Saunier pour un montant HT de 5 340 € auquel s'ajoute une maintenance mensuelle de 28 € HT.

6) Travaux en forêt :

Le Conseil Municipal valide le programme d'actions préconisé en forêt communale pour l'année 2015 par l'ONF, soit 6 380 € HT. Ce programme concerne différents travaux à mener sur des parcelles plantées il y a quelques années.

7) Eclairage public :

Le Conseil Municipal décide de consulter le SIDEC pour établir un inventaire global de l'éclairage public communal pour définir ensuite les priorités, dans un souci d'économie et de performance, et parvenir à un éclairage optimisé, tout en adhérant à la Charte de l'éclairage public « Eclairons juste le Jura » (1 abstention).

8) Numérisation des réseaux :

Le Conseil Municipal décide de faire numériser ses réseaux d'eau potable et d'assainissement par le SIDEC. Tout d'abord, une phase de relevé de terrain est nécessaire, puis les réseaux seront intégrés au Système d'Information Géographique, auquel la Commune a déjà accès pour les recherches sur le cadastre numérisé entre autres.

9) Aménagement cuisine salle des fêtes :

Afin de rendre plus fonctionnelle la cuisine de la salle des fêtes, le Conseil Municipal décide de l'acquisition d'un four de réchauffe et de matériel pour adapter les plans de travail pour un total 6 259,28 € HT. Ce matériel est fourni par la société BONNET THIRODE de Poligny.

10) Accès à une propriété :

Monsieur le Maire a été sollicité par un riverain de la route de Lons pour bénéficier d'un accès permanent à l'arrière de sa propriété par le parking de la rue de la Baume. Considérant que ce parking n'a, ni statut, ni vocation à être une voirie publique et après délibération, le Conseil Municipal ne lui accorde pas l'accès de façon permanente, mais lui autorise un accès provisoire à l'occasion de travaux (sous condition de remise en état à sa charge à l'issue des travaux).

